



QUALIFICATION INITIATEUR CAGE

1. INITIATEUR DE CAGE	2
1.1. DEFINITION	2
1.2. CHAMPS DE COMPETENCE	2
1.3. CADRE D'INTERVENTION	2
2. ENTREE EN FORMATION	2
2.1. ETAPES DE FORMATION	2
2.2. PRE-REQUIS POUR L'ENTREE EN FORMATION	2
2.2.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION	2
2.2.2. VALIDATION DU NIVEAU TECHNIQUE CAGE POUR ENTRER EN FORMATION	2
2.2.3. COMPÉTENCE TECHNIQUE CAGE POUR ENTRER EN FORMATION	2
2.2.4. COMPÉTENCES AUTRES QUE TECHNIQUES POUR ENTRER EN FORMATION	3
2.2.5. CONNAISSANCES THÉORIQUES POUR ENTRER EN FORMATION	3
2.2.6. TECHNICIENS AGRÉÉS CAGE	3
2.2.7. LISTE DES TECHNICIENS AGRÉÉS EN 2001	3
3. FORMATION	3
3.1. FORMATION COMPACTEE	3
3.2. CONTENU DE FORMATION	3
3.2.1. PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE PERSONNEL	4
3.2.2. SITUATION D'INITIATION CAGE AVEC DE VRAIS ÉLÈVES, PÉDAGOGIE TERRAIN	4
3.2.3. APPORTS THÉORIQUES	4
3.3. EVALUATION	5
3.4. MATERIEL LORS DU STAGE	5
4. QUALIFICATION – CADRE D'INTERVENTION DE L'INITIATEUR	5
4.1. QUALIFICATION FEDERALE D'INITIATEUR CAGE	5
4.2. ASSURANCE	5
4.3. CADRE D'INTERVENTION SUR LE TERRAIN	5
4.4. CONTROLE DE L'ACTION SUR LE TERRAIN-C.R. D'ACTIVITE ANNUEL	5



1. INITIATEUR DE CAGE

1.1. DEFINITION

Un initiateur Cage est un pilote de Cage expérimenté, qui fait découvrir la Cage à un autre pilote de vol libre (aile delta ou parapente).

1.2. CHAMPS DE COMPETENCE

Il opère sur des pilotes brevetés en aile delta et en parapente.

Il ne fait pas découvrir la Cage à des non pratiquants d'aile delta ou parapente.

Il fait découvrir la prise en main de l'engin au sol, en pente école et il peut accompagner le pilote jusqu'au vol découverte.

A la suite de la découverte il dirigera le pilote vers une école pour continuer sa formation.

1.3. CADRE D'INTERVENTION

Son action de découverte s'effectue :

- dans le cadre d'une EFVL (école française de vol libre) ou d'un club FFVL
- sans rémunération (qualification fédérale)
- auprès de pilotes titulaires du brevet de pilote en aile delta ou en parapente, adhérent FFVL et assurés en RC-Aérienne.

2. ENTREE EN FORMATION

2.1. ETAPES DE FORMATION

La formation est composée de 2 temps :

- Validation technique et inscription
- Stage de formation compacté 5 jours

2.2. PRE-REQUIS POUR L'ENTREE EN FORMATION

2.2.1. Conditions d'inscription

- Avoir 18 ans
- Posséder l'adhésion et l'assurance volant FFVL de l'année en cours
- Etre titulaire du brevet de pilote delta ou parapente depuis 1 an au moins
- Obtenir la validation technique d'entrée en formation auprès d'un «technicien agréé cage»

2.2.2. Validation du niveau technique Cage pour entrer en formation

Le niveau technique minimum pour l'entrée en formation est validé et attesté par un «technicien agréé cage».

Le «technicien agréé Cage » évaluera par tous les moyens en sa possession la compétence à entrer en formation et le niveau technique.

2.2.3. Compétence technique Cage pour entrer en formation

Un an de pratique cage minimum

Au sol, il maîtrise :

- les différentes techniques de gonflage et de stabilisation de l'aile,
- les techniques fondamentales de décollage de la Cage,



- il sait choisir parmi celles-ci, la ou les techniques les mieux adaptées aux conditions aérologiques.

En vol, il maîtrise

- le contrôle en tangage sur l'ensemble du domaine de vol de la Cage,
- le pilotage en roulis et le cadencement du virage,
- l'exploitation des ascendances dynamiques et thermiques,
- La prévention et la gestion des incidents de vol.

A l'atterrissage, il maîtrise

- les différentes prises de terrain,
- il est capable de se poser avec précision,

Globalement sa maîtrise technique de la Cage montre une bonne **démonstrativité**.

2.2.4. Compétences autres que techniques pour entrer en formation

Le candidat montre des compétences :

- A l'auto évaluation (conscience de son niveau)
- A l'analyse des conditions et des acquis théoriques qui s'y rapportent
- A la communication, l'écoute, et au relationnel

Il affiche une réelle motivation et une maturité pour l'enseignement.

2.2.5. Connaissances théoriques pour entrer en formation

Le candidat possède les connaissances fondamentales du Vol Libre dans les domaines de

- l'Aérodynamique et de la Mécanique du vol,
- la Météorologie et l'Aérologie,
- la Réglementation Générale et Aérienne,
- Technique de Pilotage de l'aile delta et du parapente
- Technique de Pilotage de la Cage.

2.2.6. Techniciens agréés Cage

Les «techniciens agréés Cage » ont pour fonction de valider un niveau technique et une compétence à entrer en formation d'initiateur Cage. La liste des techniciens agréés cage est établie par la Commission Formation Nationale FFVL sur proposition du groupe de travail Cage.

2.2.7. Liste des techniciens agréés en 2001

Jean-Louis DARLET, Alain BADINO, Jean PELTEY, Jo THEYSSSENS, Bernard PICHERY.

3. FORMATION

3.1. FORMATION COMPACTEE

La formation compactée est un stage de formation de 5 jours, pouvant déboucher, après évaluation continue, directement sur la qualification ou sur une solution personnalisée.

Ce stage est national. Il est organisé par la Commission Formation.

Les inscriptions se font directement auprès du secrétariat de la FFVL

3.2. CONTENU DE FORMATION

La formation de l'initiateur cage est basée sur une mise en situation d'initiation cage avec de vrais



- élèves et sur des apports théoriques

3.2.1. *Perfectionnement technique personnel*

Des séances de perfectionnement de la technique personnelle.

3.2.2. *Situation d'initiation cage avec de vrais élèves, pédagogie terrain*

Des situations pédagogiques seront proposées aux initiateurs Cage

On insistera tout particulièrement sur les éléments fondamentaux :

- Prise de contact
- Découverte du matériel : aile, cage, harnais,
- Les techniques de gonflage,
- Dans les conditions du moment, monter et affaler l'aile,
- Contrôle de son aile au-dessus de la tête sans déplacement du pilote,
- Contrôle de son aile au-dessus de la tête sans déplacement de l'aile et du pilote,
- Course pilotée, techniques d'affalage de l'aile,
- Les différentes techniques de décollage, préparation du décollage,
- Respect des conditions du vol découverte,
- Atterrissage : prise de terrain, finale, arrondi, posé, affalage de l'aile, dégagement.

3.2.3. *Apports théoriques*

Les connaissances théoriques sont celles qui permettront à l'initiateur Cage de répondre à des questions que peut poser le pilote en pente école et qui doivent lui permettre une meilleure compréhension de différents domaines tel que que :

- La mécanique de vol de la cage (domaine de vol, tangage, roulis, mécanique du virage, point unique des rotations, pilote = centrale d'inertie, etc).
- Technique de pilotage spécifique à la Cage.
- Technologie du matériel : étude simple de l'aile, de la cage, du harnais; montage et démontage;
- entretien, réglages, précautions.

Celles qui doivent permettre à l'initiateur d'enrichir ses compétences d'éducateur :

- Le cursus de formation, les objectifs de la qualification (le cadre d'action de l'initiateur cage)
- L'étude du cadre réglementaire de la pratique d'initiateur cage (réglementation fédérale et loi sur le sport)
- La notion de responsabilité de l'initiateur cage (juridique, morale, technique)
- L'obligation de moyen,
- La pédagogie générale (Séance, objectif, exercices, l'apprentissage)

Les éléments permettant d'apprécier l'opportunité d'un vol de découverte :

Le site de vol, les conditions aéro-météorologiques, guidage radio ,les acquisitions du pilote sous sa nouvelle machine

- les rythmes de travail en pente école
- les règles fondamentales de l'apprentissage d'un gestuel
- le rôle de la parole, des conseils à la voix ou avec radio
- le moment et le contenu d'un briefing, d'un debriefing
- les règles d'une bonne organisation pédagogique
- les règles de sécurité essentielles (active et passive)



3.3. EVALUATION

L'évaluation est continue durant le stage de formation.

3.4. MATERIEL LORS DU STAGE

Les candidats doivent apporter leur propre matériel de vol pour le stage de formation (Aile cagée, harnais, radio, casque, etc)

4. QUALIFICATION – CADRE D'INTERVENTION DE L'INITIATEUR

4.1. QUALIFICATION FEDERALE D'INITIATEUR CAGE

A l'issue du cursus de formation, les formateurs peuvent délivrer la Qualification fédérale d'initiateur Cage FFVL. Cette qualification est validée par l'attribution d'un numéro de qualification Initiateur Cage par le secrétariat de la FFVL du type « IC - année – numéro » ex : « IC 00 01 »

4.2. ASSURANCE

L'initiateur Cage bénéficie d'une couverture d'assurance en responsabilité civile fédérale pour ces actions de découverte.

4.3. CADRE D'INTERVENTION SUR LE TERRAIN

L'activité de l'initiateur s'inscrit dans le cadre d'un projet d'une structure fédérée.

Ce peut être :

- Une école française de vol libre club
- Une école française de vol libre professionnelle
- Un club FFVL

Un double du projet sera adressé à la FFVL (Commission Formation) par le DTE ou le président du club.

4.4. CONTROLE DE L'ACTION SUR LE TERRAIN-C.R. D'ACTIVITE ANNUEL

L'initiateur rédige un compte rendu annuel d'activité.

Ce compte rendu doit être adressé à la CF de la FFVL qui le transmettra au groupe cage.

Une copie sera adressée par l'initiateur au président du club ou au DTE de la structure dans laquelle s'effectue le projet.